

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION ET ACCORD-ENTREPRISES « CDC-UGAP-
MICROSOFT » POUR LA FOURNITURE DE LICENCES ET
D'ACHAT DE SERVICES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La construction de la Collectivité de Corse représente pour la Direction du Digital et des Systèmes d'Information (DDSI) un changement d'échelle et lui impose de se confronter à de nouveaux enjeux de convergences techniques et organisationnelles, mais également d'harmonisation des pratiques, d'amélioration des canaux de communications entre agents.

Afin de répondre à ces enjeux, cette direction a conçu une stratégie ambitieuse de convergence et développement du système d'information de la Collectivité. Cette stratégie repose sur 3 axes.

- L'axe 1 est l'alignement du développement du SI sur les orientations de l'action de la collectivité. A ce titre, des entretiens stratégiques ont été menés aux niveaux cabinets et directions générales et une entité de gouvernance se réunit à une fréquence trimestrielle afin de suivre les évolutions et de réaliser les arbitrages nécessaires ;
- L'axe 2 est l'évolution de l'organisation de la direction pour coller aux bonnes pratiques en matière de gestion du système d'information, ainsi que le développement d'une approche « service » (par opposition à une approche technico-technique) ;
- L'axe 3 repose sur la mise en œuvre de travaux de convergences organisationnelles et techniques qu'il faudra mener de manière maîtrisée et donc progressive afin de garantir la continuité de l'activité et la nécessaire harmonisation des compétences et des cultures.

Cette stratégie devant donc nous conduire à mener concomitamment des travaux de développement de services et d'harmonisation des outils et des pratiques, il apparaît nécessaire d'envisager des solutions alternatives nouvelles, nous permettant :

- d'accompagner ce changement d'échelle et ces nouveaux enjeux ;
- de définir une approche globale, cohérente, flexible, quant aux enjeux à venir et aux besoins de l'administration (collaboration, communication, mobilité) ;
- de développer des axes d'harmonisation des pratiques et de consolidation des infrastructures ;
- d'apporter de la souplesse et de la réactivité dans la mise à disposition de nouveaux services communs.

Ainsi, ce projet doit nous permettre de disposer d'une solution complète et intégrée permettant de répondre à ces nombreuses problématiques.

Il s'agit donc d'apporter un panel complet de services aux différentes populations d'utilisateurs de la Collectivité de Corse.

A savoir notamment en interne :

- le Conseil Exécutif auquel la solution proposée devra permettre de faire évoluer l'espace de travail collaboratif actuel (SPAZIU CE) vers une solution sécurisée, plus complète (gestion électronique de document, messagerie, visioconférence) et accessible en mobilité ;
- les agents en situation d'éloignement du SI de la Collectivité auxquels sera proposé un panel de services (messagerie, intranet, outil de travail collaboratif/suivi de projet, gestion électronique de document et à terme de visioconférence) leur permettant de résoudre les difficultés exprimées par les directions concernées et également d'engendrer une valeur ajoutée forte en matière de productivité. La population concernée est évaluée à plus de 1 600 agents itinérants (500 agents d'exploitation routière, 430 agents dans le domaine de l'environnement dont des Forestiers-Sapeurs, la lutte anti-vectorielle ou les gardes du littoral...), ou en situation d'éloignement par rapport à la collectivité (600 ATTEE, 90 assistantes familiales, 50 agents mis à disposition d'autres structures..) ;
- l'ensemble des services ou directions territorialisées dont les conditions de travail doivent évoluer au regard de l'évolution de l'organisation de la Collectivité de Corse ;
- ce dispositif permettra également d'harmoniser avec rapidité et souplesse les outils de bureautiques et de collaboration, de permettre la nécessaire gestion des situations transitoires d'éloignement ou de déménagement et également de développer de nouveaux canaux de communications sécurisés vers et entre les agents (intranet/extranet, Gestion électronique de document, dispositif individuel et collectif de visioconférence, réseau social d'entreprise) ;

Enfin vers l'extérieur, les usagers des services publics portés par notre collectivité au travers de la mise en œuvre d'outils de gestion de la relation citoyen (portail web de services) totalement intégrés aux dispositifs bureautiques et de gestion électronique de documents favorisant ainsi la gestion et donc l'efficacité des procédures.

Telles sont les ambitions de ce nouveau modèle, pour lequel différentes options ont été envisagées et une option est proposée à votre approbation ci-après.

Le scénario d'évolution proposé (détaillé en annexe) s'appuie sur l'écosystème Microsoft 365 en mode locatif complet avec un coût essentiellement de fonctionnement de 835 k€ TTC/an sur les années 2019/2020/2021 aligné avec le budget.

En effet, ce changement de modèle constitue un levier, produisant un effet accélérateur et facilitateur dans ce contexte de fusion et vecteur d'économie financière avec le rapport gain/dépense le plus favorable (détaillé en annexe).

Cette option d'engagement avec Microsoft et ce projet stratégique doivent s'inscrire dans un moyen terme pour produire des effets de fond, c'est à l'aune d'une telle durée de 6 à 9 ans que sera évaluée chemin faisant et à mi-parcours, la relation contractuelle et les résultats réalisés.

Le cas échéant, un plan de réversibilité serait anticipé et mise en œuvre selon des modalités établies.

Cette démarche se traduit par la passation d'une convention tripartite « CdC-UGAP-MICROSOFT » pour une durée de trois ans. Cet accord entreprises permettra de moduler le périmètre des licences et services associés, de bénéficier d'une protection des prix sur trois ans. En effet, ce mode de contractualisation reste le plus compétitif. Ainsi, à ce jour ladite convention s'établit sur un coût prévisionnel annuel de 835 000 € TTC. Néanmoins, ce dernier fera l'objet d'ajustements dynamiques afin d'adapter nos besoins aux produits et ainsi rationaliser les coûts inhérents.

L'annexe au présent rapport fait état du scénario détaillé que l'autorité territoriale vous soumet.

Les crédits sont inscrits au programme N6142 « informatique » et seront imputés sur la ligne budgétaire : 930-20-6156 - Maintenance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.